

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 37 (1991)
Heft: 26-27

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles en provenance des cantons suisses.

ARGOVIE

Mille délits de plus en une année

La criminalité a augmenté en Argovie en 1990. 1000 délits de plus en une année (32 648 constats de délits en 1990 contre 31 698 en 1989). Inquiétante surtout, l'augmentation de la violence contre les femmes et les enfants (44 cas pour 27 en 1989) dont un quart de crimes restés impunis.

BALE

Elections au Grand Conseil de Bâle-Campagne : les par- tis bourgeois vainqueurs.

Les radicaux (24 sièges), les démocrates-chrétiens (13) et les démocrates suisses (de l'ancienne Action nationale. Avec 5 sièges, ils passent au rang de fraction) ont chacun gagné un mandat de plus, le 24 mars dernier, lors du renouvellement du Grand Conseil de Bâle-Campagne. Les perdants : les Verts, qui ont perdu deux sièges sur les dix qu'ils avaient, et l'Alliance des Indépendants (AdI), qui a perdu son unique mandat. Les socialistes ne sont pas loin des radicaux avec leurs 21

sièges et le Parti Evangélique Populaire (PEP) conservent ses quatre représentants.

Elections au Conseil d'Etat de Bâle-Campagne : le PDC ne sera plus au gouvernement

Le Parti Démocrate-Chrétien ne sera plus représenté au Conseil d'Etat de Bâle-Campagne : lors des votations cantonales du 23 mars, le parti a perdu son seul siège à l'exécutif, qui en compte cinq. Le Parti Radical en revanche retrouve ses deux mandats, tandis que les socialistes conservent leurs deux sièges et l'Union Démocratique du Centre (UDC) un.

GENEVE

Elections municipales genevoises : Vigilance est balayé



Elections municipales dans la ville
de Calvin. Photo : Trepper

Appelés à renouveler leurs parlements communaux, les électeurs genevois ont sanctionné la politique xénophobe de Vigilance en rayant pratiquement ce parti de la scène politique communale. En ville de Genève, les partis bourgeois de l'Entente obtiennent un nombre de sièges identiques à l'Alter-

native 91, l'alliance regroupant les partis de gauche et les écologistes. Participation : 25 %. Vigilance a donc presque tout perdu, mis à part deux sièges à Lancy. Mais les grands vainqueurs restent les libéraux qui renforcent leur position de première force politique genevoise et, de manière surprenante, le Parti du Travail, qui n'avait pas cessé de perdre des sièges depuis 1979. La nouvelle répartition des forces politiques au parlement de la Ville est la suivante : Parti Libéral 21 sièges (+ 4), Parti Socialiste 15 (+1), Parti du Travail 14 (+ 4), Parti Ecologiste 11 (inchangé), Parti Radical 10 (-1), Parti Démocrate-Chrétien 9 (+1). Dans les autres communes du canton, il faut signaler le cas de Vernier (2ème ville après Genève avec 30 000 habitants), où la gauche et les écologistes ont fait basculer la majorité dans leur camp pour une voix. Un résultat dû à la forte progression des écologistes (+5) et à la disparition de Vigilance qui disposait de 5 sièges. Si les Verts ont stagné en ville de Genève, ils ont gagné 11 sièges dans les autres communes du canton. Un gain similaire à mettre à l'actif du PDC alors que les libéraux comptent 20 sièges supplémentaires. Outre Vigilance, les radicaux sont également les grands perdants, puisqu'ils ont perdu 1 siège à Genève même et 7 dans les autres communes.

"Cachez ce Tell que je ne saurais voir"

Les avocats genevois ne manquent pas d'imagination, ni d'humour. Lors du traditionnel concours d'art oratoire organisé chaque année par l'Ordre des avocats, un candidat a plaidé, brillamment, sur le thème suivant : "Stagiaire d'un avocat écologiste, vous demandez des mesures provisionnelles urgentes pour empêcher Guillaume Tell de blesser l'arbre qui est derrière la pomme qui se trouve sur la tête de son fils". Une autre candidate devait "soutenir la défense des intérêts d'un proxénète gravement blessé par la cornette amidonnée d'une nonne appenzelloise". Pour compliquer l'exercice, la future avocate devait en plus déclarer à cette occasion sa flamme au juge. Huit candidats se sont ainsi succédés, pour la plus grande joie du public venu nombreux. Des avocats chevronnés devaient départager les candidats, dont les plus éloquents recevaient un prix. Pour être parmi les examinateurs, les avocats devaient avoir obtenu au cours de leur carrière au mieux un acquittement et au pire une peine de 18 ans de réclusion.

Asile

Trois joueurs de l'équipe nationale de football albanaise ont demandé l'asile politique en Suisse. Ils avaient profité d'une escale imprévue à Genève le 29 mars dernier pour fausser

compagnie à leur équipe, qui se rendait à Paris pour y disputer un match contre la France.

JURA

Plébiscites jurassiens : réclamation du Canton du Jura rejetée par le Tribunal Fédéral

Le Tribunal Fédéral (TF) a donc rejeté les réclamations de droit public, la première déposée en 1985 par le Canton du Jura, par laquelle il demandait l'annulation des plébiscites de 1974 et 1975, la deuxième déposée en 89 par le Canton du Jura qui demandait le versement au canton de sa part sur les caisses noires, après expertise, à raison de 6,8 % de l'ensemble des montants (notamment les 730.000 frs.s. versés par le gouvernement bernois, de son propre aveu, aux antiséparatistes). A l'unanimité, la 1ère Cour de droit public a jugé que le Canton du Jura, qui n'existait pas encore au moment des plébiscites, ne peut se prévaloir d'un droit de réclamation à l'égard de modifications territoriales concernant le Canton de Berne. Faute de qualité pour agir, les réclamations sont rejetées et elles sont irrecevables en tant que recours de droit public pour violation du droit de vote, et la convention de partage signée en 1978 ne donne pas au canton jurassien un droit de regard sur la gestion antérieure de ses fonds

par le Canton de Berne, a estimé la cour. Les plébiscites sont donc définitivement validés et le partage des biens entre les deux cantons ne sera pas modifié. Et ce, à la plus grande satisfaction du gouvernement bernois, qui espère désormais "simplement pouvoir dorénavant mener une politique constructive avec le Canton du Jura". Pour le Rassemblement Jurassien (RJ), la décision du TF ne change rien. "L'offensive, aussi bien pour l'Etat jurassien que pour le mouvement de libération doit continuer sur le plan des autorités politiques fédérales, souligne Roland Béguelin, secrétaire général du RJ. Le Rassemblement a l'intention d'agir maintenant de toutes les manières, aucune n'est exclue". A la suite de ce rejet, une trentaine de membres du mouvement séparatiste jurassien Bélair ont manifesté en brûlant des drapeaux suisses devant le Tribunal Fédéral à Lausanne. Manifestation qui s'est terminée par un retour, dûment escorté par la police, en gare de Lausanne.

Du Congrès de Vienne au Tribunal Fédéral : chronologie.

En 1815, le Congrès de Vienne cède les sept districts du Jura (Courthelay, Moutier, La Neuville, Ajoie, Franches-Montagnes, Delémont et Laufen) au Canton de Berne. Le 1er mars 1970, les citoyens du Canton de Berne adoptent par 90 358 voix contre 14 133

l'additif constitutionnel bernois qui permettra aux Jura-siens de se prononcer sur leur indépendance. Le premier plébiscite se déroule le 23 juin 1974 dans l'ensemble des sept districts jurassiens. Par 36 802 voix, les citoyens acceptent la création du canton du Jura. Le 16 mars 1975, 14 communes limitrophes se prononcent à nouveau. Dans le district de Moutier, 4 communes, dont la Ville de Moutier avec un faible écart de voix, décident de rester dans le Canton de Berne. Le 14 septembre 1975, le district de Laufen se prononce pour son maintien dans le Canton de Berne. Le 18 juin 1979, ce même district accepte la procédure relative à son rattachement à un canton voisin (Bâle-Ville, Bâle-Campagne ou Soleure). Le 24 septembre 1978, le peuple suisse et tous les cantons et demi-cantons acceptent à une large majorité la création du Canton du Jura constitué des districts de Delémont, des Franches-Montagnes et d'Ajoie. Rappel du résultat : 1.309.722 oui, contre 281.917 non ; 19 cantons et 6 demi-cantons ont dit oui. Participation : 41,5 %. En août 1985 éclate le scandale des caisses noires bernoises révélé par Rudolf Hafner. Le 14 novembre 1985, le gouvernement du Canton du Jura adresse au Conseil Fédéral une réclamation de droit public contre le versement par le gouvernement bernois de fonds clandestins

(730 000 frs.s. au total) à des organisations antiséparatistes, entre 1974 et 1982. Pour le gouvernement jurassien, ces fonds ont faussé le résultat des plébiscites. En 1986, la réclamation du Jura est transmise au Tribunal Fédéral, le Conseil Fédéral se déclare incompétent. De même en 1988, l'Assemblée Fédérale décide de ne pas intervenir tant que le TF n'aura pas refusé d'entrer en matière sur le dossier. En janvier 1989, le gouvernement jurassien adresse au TF une seconde réclamation de droit public à propos du partage des biens entre le Jura et Berne. Les fonds clandestins des caisses noires n'ayant pas été pris en compte lors de ce partage, le Jura réclame une somme complémentaire.

LUCERNE

La rénovation de la Hofkirche a commencé

La rénovation des deux clochers de la Hofkirche de Lucerne, une des constructions les plus célèbres de la ville que le temps et la tempête "Vivian" avaient sérieusement mis à mal, a commencé. Werner Lindegger, coordinateur des travaux, espère avoir terminé la réfection des toits et des pointes des deux clochers pour la fin de l'année. Objet de polémique dans la cité lucernoise, la rénovation du monument n'avait jusqu'à présent, pas été planifiée. Mais un examen avait per-

mis de constater que les deux pointes des deux clochers nécessitaient une remise à neuf (la pointe de la tour nord s'était d'ailleurs pliée dans la tempête "Vivian" en février 1990) et la façade se désagrégeait depuis 1973. La controverse tourne surtout autour du style de rénovation choisi, les uns plaidant pour la façade d'origine Renaissance et les autres pour le pignon baroque ultérieur. C'est la deuxième solution qui a été retenue, mais il faudra probablement plusieurs générations pour que soit obtenu l'effet vert-de-grisé souhaité.

OBWALD

700ème anniversaire de la Confédération : Obwald renoue avec ses traditions

Cette année, à l'occasion du 700ème, le Canton d'Obwald renoue avec ses traditions. Lors de la Landsgemeinde du 28 avril, les habitants des communes du canton se sont rendus à Sarnen, et en musique s'il vous plaît. Les habitants d'Obwald devaient élire le préfet du canton et le Landammann, et devaient en outre se prononcer sur le renouvellement d'une partie des membres des tribunaux.

L'actualité cantonale, c'est dans
Le Messenger Suisse

VALAIS

L'Europe et le Valais : dynamiser les relations transfrontalières

Examen de la compatibilité des textes législatifs avec le droit européen, coopération bilatérale avec la Vallée d'Aoste ... le Canton du Valais se prépare à gérer les conséquences du processus d'intégration européenne. Pour cela, il entend se reposer sur le Conseil du Léman qu'il considère comme une future plaque tournante économique, culturelle et sociale. Le gouvernement valaisan a également signé une convention de coopération avec la Chambre Valaisanne de Commerce (CVC), dans le but d'informer au mieux les entreprises, surtout les PME, sur les répercussions de l'intégration européenne. Une CVC qui devrait en quelque sorte, jouer le 12 de l'information économique, en utilisant les deux moyens à sa disposition : Info-Chambres, service télématique réalisé par l'Association des Chambres de commerce latines (cantons romands et Tessin). Le second est le Business Cooperation Network (BC-Net), développé par la commission des communautés européennes. Le réseau s'est étendu l'an dernier aux pays de l'AELE. Pour la Suisse, les intermédiaires agréés sont Info-Chambres et l'Office suisse d'expansion commerciale (Osec).

Markus Lampert

L'ancien Conseiller d'Etat et Conseiller aux Etats valaisan Markus Lampert est décédé le 31 mars dernier à l'âge de 89 ans. Membre du parti conservateur, il avait dirigé de 1953 à 1969 le département cantonal de l'intérieur, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et siégé de 1955 à 1975 à la Chambre des cantons, dont il avait été le président en 1972-1973.

Les comptes de l'Etat dans le rouge

Les comptes 1990 de l'Etat du Valais révèlent ce que l'on nomme pudiquement une insuffisance de financement de 78,9 millions de frs.s. Le budget prévoyait un déficit de 68 millions de frs.s. avec des dépenses de 1,36 milliard de frs.s. et des recettes de 1,29 milliard. Dans les faits, les dépenses atteignent 1,47 milliard de frs.s., alors que les recettes représentent 1,4 milliard.

VAUD

Un cinquième candidat au Conseil des Etats

La Fédération des Verts Alternatifs vaudois a annoncé sa participation aux élections fédérales de l'automne prochain. Elle présentera le député Michel Gardon pour le Conseil des Etats et une liste de dix sept candidats pour le Conseil National. Ainsi, cinq candidats sont déjà sur les rangs pour la "Chambre haute" : une

socialiste et un libéral sortants, un radical, un POP-DdT et un Vert Alternatif nouveaux. Les Verts Alternatifs vaudois, qui ne sont pas représentés aux Chambres Fédérales, forment au Grand Conseil un groupe commun avec le parti écologiste (GPE) qui, lui, a un élu au Conseil National. Un apparemment avec les autres partis de gauche est en discussion.

Décès de l'écrivain Graham Greene

Le grand romancier anglais Graham Green est décédé le 3 avril dernier à Vevey, à l'hôpital de la Providence. Il était âgé de 86 ans. Auteur de 40 romans et de nombreux contes, essais, pièces de théâtre, scénarios, livres de voyage et livres pour enfants, Graham Green était venu s'installer il y a un an sur la Riviera vaudoise, pour y suivre un traitement médical.

ZURICH

Journée d'hommage à Max Frisch

La Ville de Zurich rend hommage ce 15 mai à l'écrivain décédé dans la nuit du 3 au 4 avril dernier. Ce 15 mai, Max Frisch aurait fêté son 80ème anniversaire. Quelques 25 manifestations se déroulent sur les bords de la Limmat et ce qui aurait dû être une fête devient jour de deuil. Avec un cadeau que Max Frisch s'était souhaité - le troisième acte du "Trip-

tyque" de Frisch, dans une mise en scène des viennois Elfriede Orth et Joachim Bissmeier.

Enseignement

Le Centre de Formation de cadres, à Zurich, propose, depuis août 90, pour la première fois en Suisse, un cours post-universitaire de direction d'entreprises réservé aux femmes. Ce centre, une institution de la Société d'utilité publique des femmes suisses, entend ainsi combler un manque dans la formation au management. Cette nouvelle filière de formation a été présentée à Zurich début avril. Jusqu'à présent, aucune possibilité officielle d'accès à des formations post-universitaires n'existait pour les femmes engagées dans la vie professionnelle. Les candidates devront justifier de 3 années d'activité professionnelle et d'une expérience de l'enca-

drement au cours des cinq dernières années, être titulaires d'un diplôme de fin d'études universitaires, d'une école technique supérieure, ou d'un diplôme équivalent reconnu par l'OFIAMT. Les études se dérouleront parallèlement à l'activité professionnelle, durant 3 semestres. Les cours seront dispensés par des professeurs d'université et d'écoles techniques supérieures.

Excuses

Le directeur de la police zurichoise Robert Neukomm a présenté ses excuses à tous les citoyens ayant subi la surveillance de la police politique zurichoise. La majorité rose-verte du parlement de la Ville de Zurich a proposé, à l'occasion du débat sur le rapport de la Commission d'enquête parlementaire municipale, l'abolition de la police poli-

tique. Les Démocrates du Centre penchent eux pour la pérennité de la protection de l'Etat. ■

PETITES ANNONCES

Emploi

Jeune femme, 25 ans, diplômée Histoire/Science Politique, cherche emploi ou piges journalisme Paris. Odile Contat. 80, rue Traversière. Paris 12ème. Tél. 43.45.06.34

Immobilier

A vendre très beau terrain arb. 1567 m2 Provence arrière Pays viabilisé divisible. Tél: 78 69 03 17.

Commerce

Confie exploitation bijoux milieu de gamme modèle déposé à personne ou société dynamique. Serge Hoch. 18, rue Jasmin. 47300 Bias. Tél. 53.49.11.17.

Rencontres

92/75 dame cinquante, cherche partenaire sorties cinéma théâtre etc.. Ecrire sous chiffre 2020 au journal qui transmettra.

Grille de petites annonces réservée à nos Lecteurs

Le Messenger Suisse vous offre un service nouveau, celui des petites annonces. Chaque abonné bénéficiera pendant toute l'année d'une réduction de 10% sur les annonces de particulier.

Rubrique : ☐ animaux ☐ véhicules ☐ bateaux ☐ caravanes ☐ cours/leçons/traductions ☐ emploi ☐ divers
☐ immobilier ☐ locaux commerciaux ☐ rencontres ☐ vacances/tourisme

Nom : Prénom : Adresse : Tél :

Code postal : Ville :

Mon texte

au-delà de la 4ème ligne, la ligne supplémentaire : 40 FF

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tarif	L'annonce	120 FF
	en gras	+ 30 FF
	domiciliation	+ 80 FF
	ligne supp.	+ 40 FF
	Remise aux abonnés	-10 %
■	Prix de votre annonce	 FF

Règlement libellé à l'ordre de la F.S.S.P.-M.S. :

☐ chèque bancaire ☐ C.C.P.

Formulaire à envoyer à : Le Messenger Suisse, 10, rue des Messageries, 75010 Paris